



Lohéac, juillet 2025

Le Manoir de l'Automobile est heureux de vous inviter à participer à la 31^e édition de l'Auto-Brocante Festival les 4 et 5 octobre 2025.

Horaires d'ouverture au public : de 9H00 à 19H00, le samedi
De 9h00 à 18h00 le dimanche.

THEME : ALPINE 70 ans de passion !
Voitures amphibies sur l'étang
Baptêmes en A110 sur le circuit

Pour participer à cette édition, vous pouvez réserver vos stands dès maintenant en retournant :

- Le bulletin d'inscription ci-joint.
- La copie de votre carte d'identité si vous êtes particulier ou professionnel
- L'extrait de registre du commerce si vous êtes professionnel
- Le chèque de réservation

Pour obtenir le même emplacement que les années précédentes :

- Veuillez-vous inscrire avant la date de clôture des inscriptions soit le **31 juillet 2025. En cas d'inscription après cette date, vous n'aurez pas la garantie de conserver votre emplacement.**

A noter : pour les demandes de stands couvert en supplément par rapport à l'année 2024, l'emplacement pourra être modifié.

Les professionnels doivent joindre un extrait du registre du commerce à leur réservation même si déjà fourni les autres années.

Les professionnels et les particuliers doivent fournir **une copie recto/verso de la carte d'identité**

« Sans ce document, l'inscription ne sera pas prise en compte »

Pour valider votre inscription, nous vous demandons **un chèque qui sera encaissé** et une facture vous sera adressée. Les chèques devront être libellés à l'ordre de « SMA » et adressés à : MANOIR DE L'AUTOMOBILE 4 rue la Courneuve 35550 LOHEAC

Dans l'espoir de vous compter parmi nos nombreux exposants. Présence obligatoire le samedi comme le dimanche jusqu'à 18H00.

Laetitia ou Gwenaël 02.99.34.02.32 / autobrocante@gmail.com

REGLEMENT DE LA 31^{ème} AUTOBROCANTE DES 04 ET 05 OCTOBRE 2025

Article 1 - RESERVATION

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du paiement et d'une copie de la pièce d'identité pour les particuliers et les professionnels ainsi que de l'extrait du registre du commerce pour les professionnels. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Article 2 – TENUE DES STANDS

L'exposant s'engage à respecter l'emplacement du stand qui lui est attribué ainsi que l'alignement des stands. Toute nuisance à la circulation, l'esthétique générale de l'événement, ou aux exposants voisins pourra faire l'objet d'une exclusion. Les marchandises, véhicules et pièces exposées ne devront pas empiéter sur les allées. A l'issue de l'événement, l'emplacement devra être restitué dans son état initial.

Article 3 – ORGANISATION

L'organisation se réserve le droit :

- de déplacer ou modifier le stand d'un exposant sans que cette modification ne puisse donner droit à une indemnité.
- de retirer ou faire retirer les objets lui paraissant dangereux, nuisibles ou incompatibles avec le but et les convenances de l'événement, ainsi que tout objet et substance réprimandés par la loi.

Article 4 – AFFICHAGE DES PRIX

L'affichage du prix des marchandises est obligatoire et devra se faire conformément aux dispositions de l'article L113.3 du code de la consommation.

Article 5 - SECURITE

Les exposants sont responsables des objets de valeur exposés sur leur stand. L'organisateur est exonéré de toute responsabilité en cas de vol, bris, dépréciation du matériel, ...etc. Les tonnelles et portants doivent être fixés afin de ne pas tomber sur le public.

Article 6 – DESISTEMENT

Le désistement d'un exposant ne donne lieu à aucun remboursement.

Article 7 – INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu : Manoir de l'Automobile 4 rue la Cour Neuve 35550 LOHEAC « ENTREE EXPOSANTS »

Montage et installation des stands : Le vendredi à partir de 14h jusqu'à 18h (pas d'entrée après 17h)- Le samedi à partir de 5h30 jusqu'à 8h30

Démontage : Uniquement à partir de 18h le dimanche

La circulation des véhicules est interdite pendant l'ouverture au public et n'est autorisée qu'à partir de 18h le dimanche soir.

Animaux

Les animaux sont tolérés mais devront être tenus en laisse. Le ramassage de leurs déjections est sous la responsabilité de leur propriétaire.

PARTICULIER

JOINDRE UNE COPIE recto /verso DE LA CARTE D'IDENTITE
OBLIGATOIRE POUR ETRE INSCRIT

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant (e)

De ne vendre que des objets personnel et usagés (Article L310-2 du code du commerce)

Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Avoir lu le règlement et l'accepter sans réserve

*OBJETS EXPOSES : _____

*NOM-PRENOM : _____

*ADRESSE : _____

*CP-VILLE : _____

*TELEPHONE : _____

*EMAIL : _____

*N° de la pièce d'identité : _____

*Lieu de délivrance de la pièce d'identité : _____

(*A COMPLETER IMPERATIVEMENT)

PARTICULIER

EMPLACEMENT	PU TTC	QUANTITE	TOTAL
EXTERIEUR 3MX3M	60€		
COUVERT 2.50MX4M	130€		

Date de clôture des inscriptions : le 31 juillet 2025 -

ADRESSE: MANOIR DE L'AUTOMOBILE 4 rue la Courneuve 35550 LOHEAC

CHEQUE à l'ordre de SMA (encaissé à réception de l'inscription)

EN CAS D'ANNULATION AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE

Fait le
signature

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025 clôture le 31/07/2025

PROFESSIONNEL

**JOINDRE UN EXTRAIT DE REGISTRE DU COMMERCE CHAQUE ANNEE
ET UNE COPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE D'IDENTITE
OBLIGATOIRE POUR ETRE INSCRIT**

Déclare sur l'honneur:

Etre soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce

Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés
(Article 321-7 du Code Pénal)

Avoir lu le règlement et l'accepter sans réserve

* OBJETS EXPOSES : _____

* SOCIETE : _____

* NOM-PRENOM : _____

* ADRESSE : _____

* CP-VILLE : _____

* TELEPHONE : _____

* EMAIL : _____

* N° de la pièce d'identité : _____

* Lieu de délivrance de la pièce d'identité : _____

* N° de registre de commerce : _____

* Lieu de délivrance de l'extrait : _____

(*A COMPLETER IMPERATIVEMENT)

PROFESSIONNEL

EMPLACEMENT	PU TTC	QUANTITE	TOTAL
EXTERIEUR 3MX3M	60€		
COUVERT 2.50MX4M	130€		

Date de clôture des inscriptions : le 31 juillet 2025

ADRESSE: MANOIR DE L'AUTOMOBILE 4 rue la Courneuve 35550 LOHEAC

○ CHEQUE à l'ordre de SMA (encaissé à réception de l'inscription)

EN CAS D'ANNULATION AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE

Fait le

Tampon et signature

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025 clôture le 31/07/2025

CLUB / ASSOCIATION

**JOINDRE UN EXTRAIT DE REGISTRE DU CLUB OU DE L'ASSOCIATION CHAQUE ANNEE
ET UNE COPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE D'IDENTITE
OBLIGATOIRE POUR ETRE INSCRIT**

Déclare sur l'honneur:

Etre soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce

Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés

(Article 321-7 du Code Pénal)

Avoir lu le règlement et l'accepter sans réserve

* OBJETS EXPOSES : _____

* SOCIETE : _____

* NOM-PRENOM : _____

* ADRESSE : _____

* CP-VILLE : _____

* TELEPHONE : _____

* EMAIL : _____

* N° de la pièce d'identité : _____

* Lieu de délivrance de la pièce d'identité : _____

* N° de registre de commerce : _____

* Lieu de délivrance de l'extrait : _____

(*A COMPLETER IMPERATIVEMENT)

PROFESSIONNEL

EMPLACEMENT	PU TTC	QUANTITE	TOTAL
EXTERIEUR 3MX3M	60€		
COUVERT 2.50MX4M	130€		

Date de clôture des inscriptions : le 31 juillet 2025

ADRESSE: MANOIR DE L'AUTOMOBILE 4 rue la Courneuve 35550 LOHEAC

○ CHEQUE à l'ordre de SMA (encaissé à réception de l'inscription)

EN CAS D'ANNULATION AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE

Fait le

Tampon et signature